

Compte rendu de la réunion du 11 mars

Présents : Brigitte, Évelyne, Véronique, Marie Claire, Sylvie, Patrick, Chantal V. , Chantal M., Claire D., Claire R., Anne Marie, Marie Odile, Viviane, Magali, Stéphanie,

absents excusés : Catherine, Adeline, Frédérique, Sébastien.

1 – Quels jours et horaires pour nos réunion ?

Maintenons-nous notre réunion le mardi à 18 heures ? La question est posée car ce créneau avait été choisi pour permettre aux personnes qui travaillent d'assister à la réunion, or on constate parfois de nombreuses absences. Un tour de table des présents (qui sont nombreux aujourd'hui) amène à garder ce créneau horaire qui reste le moins mal adapté aux réalités de chacun.

2 - Point des inscriptions

Bilan inscriptions de ce jour

31 personnes inscrites aujourd'hui,

7 personnes ont été renvoyées sans solution. MOG demande que dans ces cas là on prenne les numéros de téléphone pour pouvoir rappeler ces personnes.

La question des horaires d'inscriptions est également interrogée car les personnes qui arrivent dans le créneau imparti et ne peuvent pas être reçues se sentent lésées. On a déjà réduit le créneau officiel d'une demie heure. L'idée de réduire encore plus n'est pas retenue car alors un autre problème se poserait c'est celui d'un afflux trop massif à 14 heures. L'horaire officiel reste donc 15 h.16 h.30, l'horaire réel 15 h. 17 h, sachant qu'entre 17 et 18 heures les profs qui ont fait l'inscription finalisent les fiches profs, recomptent et vérifient les fiches individuelles avant de les remettent dans la bannette de Loïc. Elles sont souvent occupées jusqu'au début de la réunion. .

Prochaines inscriptions le 22 avril avec Brigitte, Patrick et Marie Claire. La réunion aura lieu à la suite.

Demande particulière : Chantal M. évoque la proposition d'une bénévole de prendre en charge une personne qui ne sait pas lire. Nous ne pouvons pas ouvrir de groupe supplémentaire pour une question de salles et de lourdeur de l'équipe, mais les bénévoles qui souhaitent suivre individuellement une personne de leur connaissance peuvent le faire à titre personnel bien sûr (certains le font déjà).

Les mineurs non accompagnés Pour rappel, ils sont censés être pris en charge et scolarisés par le conseil départemental. Donc nous avons pour principe de ne pas les recevoir dans nos groupes.

Cependant, nous avons fait une exception pour 3 jeunes non reconnus comme mineurs par la préfecture et donc non pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.. En réalité on s'aperçoit que nos cours ne sont pas adaptés pour eux. Ils semblent s'ennuyer, leurs préoccupations ne sont pas celles des adultes et de ce fait ils disparaissent très vite . Une seule de ces personnes s'accroche encore pour le moment. elle est dans le groupe de Sylvie.

Les demandes de la part d'employeurs : Nous avons de nouveau été interpellés par des employeurs. MOG a répondu que nous n'étions pas un organisme de formation agréé. Elle a conseillé à l'employeur concerné de se tourner vers les organismes de formations officielles .

Certains profs pensent que les petites entreprises n'ont pas les budgets pour cela. Véronique propose d'interpeller la chambre des métiers pour en débattre en connaissance de cause.

A remettre à l'ordre du jour de notre prochaine réunion.

3 – Remplacement de Sylvie

Comme les années précédentes, Sylvie va interrompre ses cours à la mi-avril et donc se pose la question de son remplacement. Stéphanie propose de prendre le relais en alternance avec MOG, à partir du 23 avril.

Sylvie avait envisagé de répartir ses élèves dans le groupe d'Anne Marie. Cette proposition n'est pas retenue car alors nous n'aurions plus assez de place pour répondre à toutes les demandes

D'autre part il est préférable de pouvoir offrir au minimum 2 créneaux horaires.

4 - Question concernant le DELF

Suite à une question de Marie Claire, un petit rappel est fait sur les conditions de passage de cet examen de plus en plus demandé par nos élèves :

le DELF peut se passer à l'université de Caen (2 sessions dans l'année, inscriptions 2 mois à l'avance). Ou bien à l'alliance française à Rouen

le tarif est de 130 euros pour les niveaux A1, A2, 160 euros pour les niveaux B1, B2.

C'est un diplôme valable à vie

Il existe également un autre titre, le TCF qui peut être passé à l'EPE (école des parents et des éducateurs). Celui-ci présente l'avantage de ne pas avoir à déclarer à l'avance quel niveau on souhaite passer et de ressortir avec un diplôme quoi qu'il en soit, mais il n'est valable que 2 ans et n'est accessible qu'aux personnes détentrices d'un titre de séjour.

Dans tous les cas nos élèves doivent faire les démarches d'inscription eux-mêmes.

5 – Point sur la formation du 14 février avec EPE et carif/oref « intégration, insertion et apprentissage de la langue »

Nouvelles dispositions concernant les apprentissages :

Les formations linguistiques sont clairement orientées vers la professionnalisation (FLE français langue étrangère quand on est à l'étranger – FLS français langue seconde quand on est en France – FVP français à visée pro – FLP français langue professionnelle spécifique à un métier- FOS .français objectif spécifique adapté à un poste en particulier) Déni complet des besoins autres que professionnels.

Le niveau d'exigences va augmenter on le sait (B1 pour titre pluri annuel, B 2 pour nationalité) les décrets d'applications ne sont pas encore sortis.

Il semblerait que les formations offii soient par la suite réservées aux illettrés complets et seulement sur volontariat.

Pour « lever les freins psychologiques » renvoi vers médecins du monde c'est à dire encore vers des bénévoles. L'état ne prend pas en charge les conséquences des traumatismes qu'il instaure !

La voix des femmes met en place une préparation à la formation d'auxiliaire de vie C'est une action en partenariat avec une association qui salarie des auxiliaires de vie.cette formation serait réservée aux personnes titulaires d'un titre de séjour. La question est posée de savoir pourquoi. Marina Malhaire présidente de la voix des femmes a apporté la réponse depuis la réunion : les stagiaires sont amenées à faire des stages en immersion de la sorte elles doivent être en règle au regard de l'emploi.

Une session démarre le 12 avril

statut étranger visiteur : Nous venons de découvrir ce statut. Il concerne des personnes qui peuvent justifier d'un revenu de 1400 euros par mois. Il est valable un an, renouvelable. Il ne donne pas le droit de travailler.

Le carif oref propose de nous rencontrer pour nous présenter sa mallette pédagogique ; Chantal M. les contacte pour convenir d'une date.

6 - Réunion bibliothèque du 25 février 2025 avec les médiateurs des bibliothèques et associations proposant des ateliers de français.

La bibliothèque se propose de constituer une sélection d'ouvrages bien adaptés pour les débutants. Une pré-sélection s'est faite avec les associations présentes. Les livres, album, BD etc seront testés par plusieurs groupes (dont le groupe de Claire D) pour validation.Nous somme intéressés

pour connaître ce fond et pouvoir en faire bénéficier nos élèves sous réserve qu'il réponde aux besoins (critiques émises sur les ouvrages proposés dans le cadre du dispositif « facile à lire »)

Une boîte numérique est proposée à toute personne inscrite à la bibliothèque. Il est possible par ce média, d'accéder gratuitement à une méthode d'apprentissage du français utilisable individuellement par les migrants (voir document PDF ci-joint)

Par ailleurs une cartographie devrait permettre à chacun de se repérer dans toutes les applis utilisables. Elles sont soit téléchargeables sur tablette ou ordinateur ou bien, et de plus en plus, sur téléphone portable (ce qui répond plus aux attentes de nos apprenants).

La bibliothèque va distribuer des affichettes avec un QR code à scanner pour y accéder.(voir mail de Claire du 14/03)

Enfin, il y a un projet allophone autour de l'expo « Caen Aqua tu penses ? » qui va se dérouler de Juillet à septembre . On peut y participer avec nos groupes. (plutôt niveau 2/3)

Pour visiter la bibliothèque contacter Mathilde Besnard , médiatrice à la BAdT qui peut proposer une visite.

7 – l'Association

Assemblée générale le samedi 14 juin.

Nos élèves sont invités. Le CA nous demande comment nous envisageons leur participation.

Que mettons nous en place pour faciliter leur participation ?

L'idée d'un repas partagé fait l'unanimité à condition que les personnes soient écoutées quand elles expliqueront leur recette

Certains proposent la création d'une petite prestation (une chanson par exemple). On pourrait préparer quelque chose avec les ateliers du mardi,

Claire en parle avec Michel et nous redit

Véronique pense à la chanson soleil de Lara Fabian. elle va nous envoyer le lien par whatsapp

Appel à candidature pour le CA : Il est proposé aux personnes qui le souhaitent de participer aux CA des 31 mars et 5 mai afin de décider (ou non) d'un engagement dans ce cadre.

Point sur les locaux par Patrick

La MDS va se trouver incluse dans une expérience de quartier prioritaire européen, à la Grace de dieu (immeuble Langevin). Nos besoins ont été reconnus. En contrepartie il nous sera demandé de participer à la vie et à l'animation du quartier. Nous avons déjà les activités du mardi avec le groupe passerelle, Il faudra aller plus loin, l'idée d'un café associatif est en réflexion. Ce projet verrait le

jour en 2027 au plus tôt, il est soutenu par Caen la mer. d'ici là nous sommes quasi assurés de pouvoir rester dans nos locaux actuels.

.L'immeuble Langevin est situé sur sur une ligne de tram. Viviane insiste sur la nécessité de gratuité des transports publics

Dans l'immédiat quelques travaux ont été faits concernant notamment l'éclairage et le chauffage. Nous avons pu le constater

Les problèmes de cohabitation concernant la salle de cours se règlent dans l'ensemble assez bien. Nous regrettons que les formations ASTI se déroulent le jeudi, jour où il y a le plus de cours. Au vu de la demande des migrants il ne semble pas possible d'envisager l'arrêt de tous les cours le jeudi.

Patrick rappelle les consignes de sécurité :

Fermer derrière nous quand on part bien sur, mais aussi fermer les locaux après 17/18 heures même si on est encore là. Éteindre les lumières.

La maison des solidarités sera peut-être amenée à changer de nom. En effet les nouveaux centre d'actions sociale s'appellent dorénavant maison des solidarités. il est probable que ce sera à nous de changer de nom.